

ANNEXE 5

STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2020 / 2021

SENIORS

DIVISIONS	PAR DIVISION			
	DESCENTE(S) de division supérieure	MONTÉE(S) en division supérieure	DESCENTE(S) en division inférieure	MONTÉE(S) de division inférieure
DEPARTEMENTAL 1 1 GROUPE DE 12 EQUIPES	1*	1 (le premier du groupe)	3 (les équipes classées de la 10 ^{ème} à la 12 ^{ème} place)	3
DEPARTEMENTAL 2 2 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 24 EQUIPES	3	3 (le premier de chaque groupe + le meilleur deuxième des 2 groupes **)	4 (les équipes classées 11 ^{ème} et 12 ^{ème} de chaque groupe)	4
DEPARTEMENTAL 3 2 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 24 EQUIPES	4	4 (les 2 premiers de chaque groupe)	6 (les équipes classées de la 10 ^{ème} à la 12 ^{ème} place de chaque groupe)	6
DEPARTEMENTAL 4 3 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 36 EQUIPES	6	6 (les 2 premiers de chaque groupe)	8*** (les équipes classées 11 ^{ème} et 12 ^{ème} de chaque groupe + les 2 moins bons 10 ^{ème} ***)***	8***
DEPARTEMENTAL 5 4 GROUPES DE 12 OU 13 EQUIPES	8***	8*** (les 2 premiers de chaque groupe)***		

Les nombres de groupes et d'équipes par groupe de la dernière division sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions

* Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1 du District des Yvelines.

- S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.
- S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 12 équipes maximum.

** Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

*** Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.

ANNEXE 5

STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2020 / 2021

U 18

DIVISIONS	PAR DIVISION			
	DESCENTE(S) de division supérieure	MONTÉE(S) en division supérieure	DESCENTE(S) en division inférieure	MONTÉE(S) de division inférieure
DEPARTEMENTAL 1 1 GROUPE DE 12 EQUIPES	1*	1 (le premier du groupe)	4 (les équipes classées de la 9 ^{ème} à la 12 ^{ème} place)	2
DEPARTEMENTAL 2 2 GROUPES DE 11 ou 12 EQUIPES SOIT 23 EQUIPES	4	2 (le premier de chaque groupe)	10*** (les équipes classées de la 8 ^{ème} à la 12 ^{ème} place de chaque groupe et le moins bon 7 ^{ème} *)***	5***
DEPARTEMENTAL 3 4 GROUPES DE 11 ou 12 EQUIPES	10***	5*** (le premier de chaque groupe et le meilleur** 2 ^{ème})***		

Les nombres de groupes et d'équipes par groupe de la dernière division sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions

* Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1 du District des Yvelines.

- S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, L'équipe classée 9^{ème} de Départementale 1 serait maintenue.
- S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 10 équipes maximum.

** Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

*** Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.

ANNEXE 5

STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2020 / 2021

U 16

DIVISIONS	PAR DIVISION			
	DESCENTE(S) de division supérieure	MONTÉE(S) en division supérieure	DESCENTE(S) en division inférieure	MONTÉE(S) de division inférieure
DEPARTEMENTAL 1 1 GROUPE DE 10 EQUIPES	1*	1 (le premier du groupe)	2 (les équipes classées aux 11 ^{ème} et 12 ^{ème} places)	2
DEPARTEMENTAL 2 2 GROUPES DE 11 et 12 EQUIPES SOIT 23 EQUIPES	2	2 (le premier de chaque groupe)	7 (les équipes classées de la 9 ^{ème} à la 12 ^{ème} place de chaque groupe)***	4
DEPARTEMENTAL 3 3 GROUPES DE 10 ou 11 EQUIPES SOIT 31 EQUIPES	7	4 (le premier de chaque groupe et le meilleur 2 ^{ème} *)***	10*** (les équipes classées de la 8 ^{ème} à la 11 ^{ème} place de chaque groupe)***	6***
DEPARTEMENTAL 4 4 GROUPES DE 10 ou 11 EQUIPES	10***	6*** (le*** premier de chaque groupe et les 2 meilleurs 2 ^{ème} *)***		

Les nombres de groupes et d'équipes par groupe de la dernière division sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions.

* Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1 du District des Yvelines.

- S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.
- S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 10 équipes maximum.

** Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

*** Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.

ANNEXE 5

STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2020 / 2021

U 14

DIVISIONS	PAR DIVISION			
	DESCENTE(S) de division supérieure	MONTÉE(S) en division supérieure	DESCENTE(S) en division inférieure	MONTÉE(S) de division inférieure
DEPARTEMENTAL 1 1 GROUPE DE 10 EQUIPES	1*	1 (le premier du groupe)	2 (les équipes classées aux 9 ^{ème} et 10 ^{ème} places)	2
DEPARTEMENTAL 2 2 GROUPES DE 10 ET 11 EQUIPES SOIT 21 EQUIPES	2	2 (le premier de chaque groupe)	6 (les équipes classées de la 9 ^{ème} à la 11 ^{ème} place de chaque groupe et le moins bon 8 ^{ème} *)***	5
DEPARTEMENTAL 3 3 GROUPES DE 10 EQUIPES SOIT 30 CLUBS	6	5 (le premier de chaque groupe et les 2 meilleurs 2 ^{ème} *)***	9 (les équipes classées de la 8 ^{ème} à la 10 ^{ème} place de chaque groupe)	8
DEPARTEMENTAL 4 4 GROUPES DE 10 à 12 EQUIPES	9	8 (les 2 premiers de chaque groupe)		

Les nombres de groupes et d'équipes par groupe de la dernière division sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions

* Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1 du District des Yvelines.

- S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.
- S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 10 équipes maximum.

** Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

*** Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.

ANNEXE 5

STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2020 / 2021

C.D.M.

DIVISIONS	PAR DIVISION			
	DESCENTE(S) de division supérieure	MONTÉE(S) en division supérieure	DESCENTE(S) en division inférieure	MONTÉE(S) de division inférieure
DEPARTEMENTAL 1 1 GROUPE DE 12 EQUIPES	1*	1 (le premier du groupe)	2 (les équipes classées aux 11 ^{ème} et 12 ^{ème} places)	2
DEPARTEMENTAL 2 1 GROUPES de 14 EQUIPES	2	2 (les 2 premiers du groupe **)	-	-

Les nombres de groupes et d'équipes par groupe de la dernière division sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions

* Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1 du District des Yvelines.

- S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.
- S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 12 équipes maximum.

** Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

*** Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.

ANNEXE 5

STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2020 / 2021

ANCIENS

DIVISIONS	PAR DIVISION			
	DESCENTE(S) de division supérieure	MONTÉE(S) en division supérieure	DESCENTE(S) en division inférieure	MONTÉE(S) de division inférieure
DEPARTEMENTAL 1 1 GROUPE DE 12 EQUIPES	1*	1 (le premier du groupe)	3 (les équipes classées de la 10 ^{ème} à la 12 ^{ème} place)	3
DEPARTEMENTAL 2 2 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 24 EQUIPES	3	3 (le premier de chaque groupe et le meilleur 2 ^{ème} ** des 2 groupes)	4 (les équipes classées de la 11 ^{ème} à la 12 ^{ème} place de chaque groupe)***	4
DEPARTEMENTAL 3 2 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 24 CLUBS	4	4 (les 2 premiers de chaque groupe)	6 (les équipes classées de la 10 ^{ème} à la 12 ^{ème} place de chaque groupe)***	6
DEPARTEMENTAL 4 3 GROUPES DE 12 OU 13 EQUIPES SOIT 38 EQUIPES	6	6 (les 2 premiers de chaque groupe)	10*** (les équipes classées de la 11 ^{ème} à la 13 ^{ème} place de chaque groupe et les 2 moins bon 10 ^{ème} ***)	8***
DEPARTEMENTAL 5 4 GROUPES DE 12 OU 13 EQUIPES	10***	8*** (les 2 premiers de chaque groupe)		

Les nombres de groupes et d'équipes par groupe de la dernière division sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions

* Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1 du District des Yvelines.

- S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.
- S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 12 équipes maximum.

** Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

*** Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.

ANNEXE 5

STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2020 / 2021

FUTSAL

DIVISIONS	PAR DIVISION			
	DESCENTE(S) de division supérieure	MONTÉE(S) en division supérieure	DESCENTE(S) en division inférieure	MONTÉE(S) de division inférieure
DEPARTEMENTAL 1 1 GROUPE DE 10 EQUIPES	1*	1 (le premier du groupe)	2 (les équipes classées aux 9 ^{ème} et 10 ^{ème} places)	2
DEPARTEMENTAL 2 1 GROUPE DE 12 OU 13 EQUIPES	2	2 (les 2 premiers du groupe)	-	-

Les nombres de groupes et d'équipes par groupe de la dernière division sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions

* Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1 du District des Yvelines.

- S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.
- S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 10 clubs maximum.

*** Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.